

IMPARFAIT DU SUBJECTIF



N° 15

Journal syndical et local d'expressions directes de personnels de l'Éducation.

Les lycées, exclus de l'éducation prioritaire, se mobilisent

En plein mouvement contre la loi « travail », des enseignants de lycées relevant de l'éducation prioritaire jusqu'à la réforme de 2015 se sont réunis le 13 juin, dont des enseignants du LPD Langevin-Wallon et du LEP Gabriel Péri. En effet, des collègues de l'académie de Versailles venaient d'apprendre, grâce à un courrier d'un député-maire, qu'il n'était pas (plus) question de publier un classement « éducation prioritaire » pour les lycées au prétexte que les lycéens ne sont plus en scolarité obligatoire, ce qui est faux pour les élèves de Seconde. Cette AG a élargi ses revendications à tous les lycées qui relèvent de l'éducation prioritaire par leur recrutement.

Après une première journée d'actions, le jeudi 29 septembre, le ministère de l'Éducation Nationale chercha à endiguer la contestation en publiant un communiqué de presse le 30 septembre, annonçant la prolongation de la « clause de sauvegarde » des indemnités et bonifications liées à l'EP « par décret pour deux années supplémentaires, dans l'attente de la révision effective de la carte », ce qui ne répond pas aux revendications des collègues.

Début octobre, le mouvement s'est renforcé avec la participation de

plusieurs établissements du 93 et, pour le 94, le lycée Champlain et deux lycées de Villeneuve-Saint-Georges tout en diffusant en province, Marseille, Dreux...

La journée d'actions du 12 octobre a rassemblé une foule plus nombreuse, 58 lycées mobilisés dans neuf académies, Aix-Marseille, Amiens, Créteil, Grenoble, Montpellier, Nancy-Metz, Orléans-Tours, Toulouse et Versailles.

Le Collectif TPMZ (Touche Pas à Ma Zep) continue à réclamer la publication d'une carte élargie de l'Éducation Prioritaire, intégrant de nouveaux lycées, et dotant ces établissements d'un label contraignant en termes d'effectifs limités d'élèves par classe, de moyens alloués (dédoublings...) et de compensations spécifiques pour les personnels (droits à la mutation...) permettant d'assurer la stabilité des équipes.

C'est pourquoi une nouvelle journée d'actions et de manifestation a eu lieu le 17 novembre.

Le Collectif demande aussi le soutien des personnels en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP/REP+) ou anciennement en Réseau de Réussite Scolaire (ex RRS), invités à faire voter une motion dans les conseils d'école et conseils d'administration.

Pour tordre le cou aux contre-vérités assénées par la DSDEN concernant la dotation en enseignant-es sur le 94, répondez à l'enquête page 8.

Non, le 94 n'est pas un département privilégié!

Oui, l'école a besoin d'une vraie politique de recrutement d'enseignant-es formé-es!

SOMMAIRE

- P.1: Mobilisation des lycées.
- P.2: La rentrée au lycée Langevin.
- P.3: Animations pédagogiques et panneau syndical.
- P.4: Le RSST.
- P.5: « Vous ne pouvez pas dire ça!
- P.5-6: Éducation prioritaire.
- P.6-7: Comment durer dans l'éducation?
- P.8: Enquête écoles: les vrais Chiffres.

Sud Éducation Champigny
191 rue de Verdun 94500 CHAMPIGNY/MARNE
sudeducchampigny@orange.fr

Supplément local à SUD EDUCATION
CRETEIL n° 98
Dir. Pub. Luc COLPART
Commission paritaire 1210 S 07631
Novembre 2016

La rentrée à Langevin-Wallon: la galère continue...

Le LPO Langevin-Wallon a connu une rentrée inédite, Cet ajustement des listes prend en général quelques alors que les personnels enseignants ont utilisé tous les jours. Au 19 octobre certaines listes étaient encore moyens disponibles pour alerter les instances académiques en mai dernier lors d'un droit de retrait. Nous inexistantes sur le logiciel d'appel et il manquait encore des manuels scolaires pour certaines classes.

Nos interlocuteurs, IPR de vie scolaire, nous ont assuré que le rectorat dispose de proviseurs intervenant pour la réalisation des emplois du temps, tout serait fait pour le jour J.

Notre première surprise concernait ce fameux jour J : en recevant le programme de la rentrée, nous constatons que le début des cours a lieu le ... 7 septembre pour une rentrée le premier septembre. Lors de la réunion de prérentrée, la direction demande de ne donner que l'emploi du temps du mercredi aux élèves de première et de terminale.

En découvrant nos emplois du temps nous avons compris pourquoi : de nombreuses erreurs sur les horaires disciplinaires, des oublis, de lourds pavés, des séances en groupes non consécutives... Et c'est pourtant un « pompier » du rectorat qui est venu faire les emplois du temps à la veille de la rentrée.

Même surprise en découvrant les professeurs principaux : l'un est nommé dans une classe qu'il n'a pas, trois sont désignés d'office alors qu'ils ont spécifié qu'ils refusaient, de droit, cette fonction (stagiaire, nouvel enseignant ne connaissant pas le lycée...). Le tout en Seconde, classes où il y a le plus gros travail à faire.

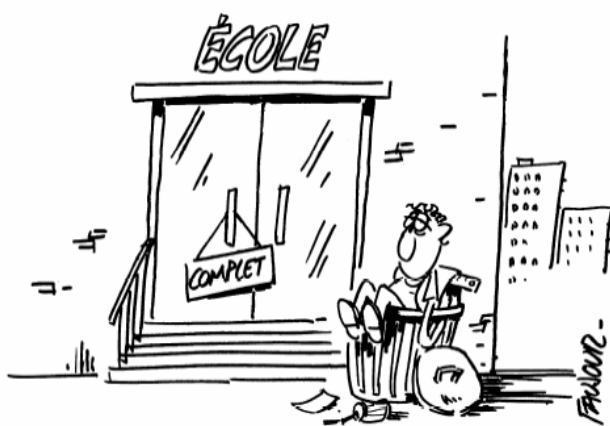
Arrivent, après l'accueil échelonné des élèves (post-bac, 1ères et Terminales, 2ndes), les premiers cours. Des élèves se présentent mais nous n'avons pas de listes précises. Lors de son premier cours une collègue de langue s'est retrouvée face à 44 élèves, d'autres étaient absents pour l'Aid !

Ce flou artistique ne permet pas un contrôle sérieux des élèves. C'est déjà dommageable en temps ordinaires, que dire en situation vigipirate ++ ? Voilà ce que cela produit : plusieurs élèves (au moins un en première, un en BTS) ont été, pendant deux semaines, en possession d'un carnet de correspondance leur permettant d'accéder à l'établissement et aux cours, sans même avoir déposé leur dossier d'inscription au lycée.

Pourtant la grande opération anti-jeans-à-trous semble être un succès. En quinze jours le nombre d'élèves refoulés à l'entrée et priés d'aller se changer est passé d'une trentaine à quelque uns,

il y a eu aussi au moins un cas d'élève sorti de cours pour cause de trous dans son jean.

Quand on connaît les taux d'absentéisme de Langevin-Wallon, ça laisse rêveur...



Comment rendre obligatoires les animations pédagogiques ?

Et bien, il suffit de faire comme l'EN de la 9^{ème} circonscription : ne proposer que 9 heures d'animations pédagogiques aux équipes, vu que nous sommes tenus d'effectuer 9 heures chaque année !

Il est peut-être utile de rappeler qu'il fut un temps, pas si lointain, où les enseignant-es bénéficiaient d'une véritable formation continue, par le biais de stages de une à quatre semaines et d'un panel d'animations (appelé le Plan Annuel de Formation, ou PAF) qui permettait à chacun-e de choisir en fonction de ces centres d'intérêt.

La formation continue n'existe plus, faute de volonté de l'académie et de remplaçant-es pour combler les départs en stage. Et parce que quelques « encravaté-es » ont décrété que notre métier ne s'apprenait pas !

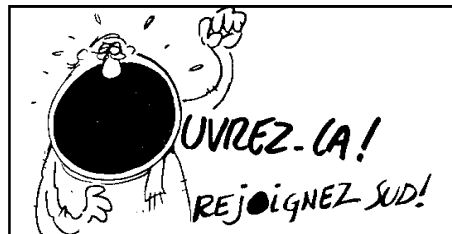
Nous sommes touchés de plein fouet par la politique de réduction des dépenses publiques... Et, puisqu'il n'y a

plus assez d'enseignant-es (pénurie orchestrée par l'Etat), on décide qu'il n'y a plus de formation. Notre IEN de la 9^{ème} circonscription cautionne pleinement cet état de fait et, par-là, en profite pour rajouter une petite dose d'injonction autoritaire : vous devez faire mes animations (même si 3 heures sont gracieusement mises au choix des équipes, pour travailler un axe du projet d'école !), faute de quoi vous serez puni-es !

Nous vous rappelons que vous pouvez participer à 3 Réunions d'Informations Syndicales par an et que vous pouvez déduire ces heures des heures d'animations...

Ces animations sont hélas, d'ailleurs, bien souvent indigentes !

Bien moins intéressantes que notre information syndicale, quoi qu'il en soit !!!!



Il est où le panneau syndical ?

Lors de leur passage dans les écoles de la ville, pour déposer de l'information syndicale, des camarades de Sud éducation ont fait un constat assez consternant : le panneau syndical n'existe que dans de rares écoles.

Or, le panneau syndical est bel et bien une obligation légale :

(Art. 8 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié)

« Des panneaux réservés à l'affichage syndical doivent être installés dans chaque bâtiment administratif, le cas échéant par service si des services différents sont groupés dans un même immeuble. Ces panneaux doivent être placés dans des locaux (salles, couloirs, escaliers...) facilement accessibles au personnel, à l'exception des locaux qui sont spécialement affectés à l'accueil du public. Ils doivent être de dimensions suffisantes et dotés de portes vitrées ou grillagées et munies de serrures.

La notion de « documents d'origine syndicale » qui figure à l'article 8 du décret, contrairement à celle, plus rigoureuse, « d'information de nature

syndicale », autorise l'affichage de tout document dès lors qu'il émane d'une organisation syndicale. Le chef de service, s'il doit être informé de la nature et de la teneur du document affiché, n'est pas autorisé à s'opposer à son affichage, sauf si ce document contrevient manifestement aux dispositions législatives relatives à la diffamation et aux injures publiques. »

Il est très important que l'information syndicale circule librement dans toutes les écoles. Les enseignant-es sont des travailleurs-euses aussi et doivent pouvoir bénéficier d'une information pluraliste. Alors, si vous ne disposez pas de panneau vitré (peu d'écoles en sont pourvues), au moins exigez qu'un espace mural soit aménagé pour l'affichage, au vu de toutes et tous (et pas derrière une porte !) et respecté par chacun-e.

Ça s'appelle le droit à l'information, qui est un garant de la démocratie.

Le Registre de Santé et Sécurité au Travail

Dans de trop nombreuses écoles, le Registre de Santé et Sécurité au Travail (RSST) n'est toujours pas disponible. Il est pourtant urgent de rendre accessible cet outil nécessaire à l'amélioration de nos conditions de travail.

Mais à quoi sert ce registre ?

Disponible et accessible à tout moment, pour les personnels comme pour les usagers des écoles, le registre sert à noter les problèmes rencontrés : organisation pathogène, risques psychosociaux, problèmes matériels, conditions de travail, souffrance,...

C'est une preuve juridique des problèmes constatés.

Il doit être complété par le Registre de Danger Grave et Imminent. Son rôle est complémentaire du RSST.

Si un danger matériel ou psychique peut entraîner à court ou long terme un risque grave pour une ou des personnes, il doit être noté dans ce registre. L'administration devra réagir immédiatement pour éviter la réalisation de l'accident.

Alors, pourquoi ces registres ne sont-ils pas systématiquement mis en place ?

Négligence ou sabotage ?

Lorsque cette absence est constatée par nos équipes syndicales, les raisons avancées par l'administration varient : elles sont néanmoins toutes inacceptables.

- « Votre syndicat vous raconte des histoires : il n'y a aucune obligation de présence de ce registre dans les écoles »

C'est un gros et vilain mensonge. La simple lecture du décret n°82-453 devrait calmer les ardeurs de n'importe quel IEN récalcitrant. Article 3.2 :

« Un registre de santé et de sécurité au travail est ouvert dans chaque service et tenu par les agents mentionnés à l'article 4. Ce document contient les observations et suggestions des agents relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Le registre de santé et de sécurité au travail est tenu à la disposition de l'ensemble des agents et, le cas échéant, des usagers. Il est également tenu à la disposition des inspecteurs santé et sécurité au travail et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. »

- « C'est au directeur, à la directrice d'école, de gérer ça. Laissez-nous tranquille ! »

Nous contestons cette affirmation : le directeur ou la directrice d'école ne peut pas être tenu-e responsable du suivi du RSST. Un-e assistant-e de prévention de

circonscription doit être nommé-e par le/la chef de service - donc l'IEN ou la Dase - et est chargé-e de « veiller à la bonne tenue » du RSST (article 4.1 du décret de 1982 modifié) et il/elle doit d'ailleurs être formé-e pour cela !

Il n'est pas acceptable que la mise en place d'outils destinés à améliorer les conditions de travail des personnels se traduise par... une surcharge de travail pour les collègues directeurs/directrices !

- « Nous n'avons pas eu le temps de nous y mettre. Ça va venir, attendez »

La santé et la sécurité au travail doivent attendre ?

C'est en contradiction flagrante avec la circulaire Fonction publique du 9 août 2011 qui soulignait « l'importance » de mettre en œuvre les modifications apportées au décret de 1982. La circulaire d'août 2011 produisait en annexe un exemple de RSST (annexe n°6). Et certaines académies ont mis en ligne depuis longtemps des RSST. Les personnels doivent exiger que ce registre soit disponible au plus vite : c'est le seul registre légal pour signaler toutes atteintes à nos conditions de travail !

Il est donc très important que les équipes exigent la mise en place de ces registres, s'en emparent et les utilisent. Nous devons toutes et tous exiger des conditions de travail décentes, et faire remonter tout ce qui ne va pas dans ce sens.



Vous ne pouvez pas dire ça!! Ah bon??..

Fin juin 2016, la Rectrice et la DASEN du Val de Marne décidaient de ne plus recevoir de délégations de parents, d'enseignant-es et d'élèves lors des CDEN et CTSD, instances paritaires, sous prétexte que lors d'une audience le 23 juin contre les fermetures de classes, les délégations ont eu l'outrecuidance de faire savoir leur colère, de dénoncer le mépris de l'institution et le manque total de prise en compte des demandes légitimes.

Ainsi, nous sommes dans la droite ligne d'une dérive, qui veut que les parents qui occupent une école sont assimilés à des terroristes (ce qui s'est passé à Champigny), que des parents reçus en délégation soient méprisés totalement et traités comme des moins que rien.

Cette dérive de la hiérarchie du Val de Marne ne date pas d'hier, mais se radicalise à un point inédit. Nous sommes confrontés à une caste qui, du haut de sa tour d'ivoire, ne tolère aucune remise en question de sa politique de casse de l'éducation nationale. Les gueux n'ont qu'à rester à leur place !

Il est totalement hallucinant que nos responsables hiérarchiques, ministre en tête, refusent de voir que c'est leur politique qui amène les gens à se révolter.

Et cette révolte est jusqu'à présent non violente et plutôt contenue. Alors oui, les enseignant-es, les parents, les élu-es en ont assez de n'être pas entendu-es, d'être méprisés-es. Nous en avons assez de cette violence institutionnelle qui veut que nous acceptions sans broncher que les enfants s'entassent de plus en plus dans des classes surchargées, que les écoles Rep ne soient plus prioritaires, que les enseignant-

es ne soient plus remplacé-es, que les Rased soient décimés, que la médecine scolaire soit quasi inexistante, que les enfants handicapés soient accueillis dans des conditions misérables.

Nous en avons assez de subir des conditions de travail qui se dégradent d'année en année, que le rythme des enfants soit subordonné au rythme du secteur du tourisme, que l'école soit considérée comme une charge alors qu'il s'agit de l'avenir de nos enfants. Nous en avons assez de subir une hiérarchie de plus en plus tatillonne, qui méprise les enseignant-es, contraigne au remplissage de plus en plus important de paperasses et de tableaux, d'évaluations obsolètes et fondamentalement inintéressantes. Nous en avons assez que les parents soient repoussés au rang de consommateurs plutôt que d'acteurs de l'éducation de leurs enfants.

C'est tout cela la violence que nous subissons au quotidien en tant que professionnels de l'éducation.

Alors, que la DASEN s'insurge pour quelques mots un peu plus forts que les autres, c'en est même ridicule ! Mais c'est révélateur d'un autoritarisme montant au plus haut sommet de

l'Etat : forte répression contre des manifestant-e-s et des syndicalistes, usage du 49-3 par le premier ministre pour faire passer en force la loi travail...

Cela, SUD éducation ne peut l'accepter ! Nous continuerons à lutter pour nous faire entendre ! Vous ne nous ferez pas taire !

ET MERDE...



EDUCATION PRIORITAIRE ?!

Lu dans le rapport du CNESTO, consultable sur le site <http://www.cnesco.fr>: *

En éducation prioritaire, des effectifs de classe pas si réduits.

Depuis 35 ans, la France a mis en place un programme d'éducation prioritaire, destiné aux établissements les plus défavorisés. La mesure phare de ce programme, comme dans les autres pays de l'OCDE ayant fait ce choix, consiste dans la baisse des effectifs d'élèves dans les classes. Cette volonté affichée a été très timide.

En 2015, du CP au CM2, l'effectif moyen dans les classes d'éducation prioritaire était de 22,7 élèves, soit seulement 1,4 élèves de moins que dans les écoles hors éducation prioritaire. De plus, cet écart tend à se resserrer (plus de 2 élèves d'écart en 2009).

En 2015 toujours, au collège, l'effectif moyen d'une structure (« du nombre moyen d'élèves à chaque cours ») était de 21,7 en éducation prioritaire, soit 2,5 élèves de moins que dans les collèges hors éducation prioritaire.

Tant dans le primaire qu'au collège, la différence entre les effectifs par classe entre l'éducation prioritaire et les autres établissements demeure trop faible pour avoir un impact pédagogique positif véritable. Les recherches menées sur la réduction de la taille des classes (Cnesco, 2014) montrent en

effet que seule une réduction importante de la taille des classes dès le primaire permet l'amélioration significative des résultats scolaires des élèves socialement défavorisés, à condition qu'elle soit associée à une adaptation des pratiques pédagogiques.

Nos remarques :

Pour les REP

Depuis des années nous disons que la politique menée en REP est très insuffisante en terme de moyens au regard des difficultés rencontrées. Ce rapport le confirme. Faut-il pour autant supprimer la politique REP comme le suggèrent certains ? Non ! Ce serait comme si un hôpital qui n'avait pas assez de médicaments n'en donnait plus du tout. La stigmatisation supposée liée au classement REP, en particulier pour les collèges vient surtout des classes trop chargées et des moyens limités. La stigmatisation d'un collège implanté au milieu d'une cité populaire existera avec ou sans classement REP. Pour contrer cette stigmatisation, il faudrait une vraie politique d'urbanisation qui donne envie d'habiter ces quartiers (donc une plus grande mixité sociale), une vraie politique industrielle qui donne du boulot aux parents, une vraie

une vraie politique culturelle dans l'école publique de ces 24,1 (22,7+1,4)... En collège, elle est de 24,4 (21,7 + 2,5)
quartiers. Terrain culturel que l'Education Nationale laisse aux Reprenons les chiffres nationaux
collectivités territoriales.

REP : Ecole 22,7 - collège 21,7

Banales : Ecole : 24,1 - collège 24,4

D'ailleurs une étude récente publiée par la DEPP (Division des études du ministère de l'Education Nationale) pointe principalement le rôle la ségrégation résidentielle (ghettoïsation, non mixité sociale des quartiers...) et de l'enseignement privé dans la ségrégation sociale en France. En mai 2015, Une conférence internationale sur la mixité sociale à l'école concluait : « Les collégiens et les lycéens d'origine aisée

comptent en moyenne dans leur classe deux fois plus de camarades également d'origine aisée que les élèves des classes moyennes et populaires... De même, les meilleurs élèves comptent en moyenne deux fois plus de camarades d'un niveau équivalent au leur que les autres élèves. ». Une autre étude montre que la présence d'un établissement privé près de collèges publics renforçait la ségrégation.

Par ailleurs, les collèges privés n'ont que 20,1% d'élèves venus de catégories sociales défavorisées contre 42,5% pour les collèges du public.

Rappelons que les établissements privés sous contrat sont financés essentiellement par l'Etat. Il serait sans doute temps de réactualiser un vieux slogan syndical :

« Fonds publics : école publique. Fonds privés : école privée ». Les personnels enseignants de ces écoles privées étant déjà payés par l'Etat, il ne serait pas très compliqué de les intégrer, s'ils le souhaitent, dans l'école publique.

Nous trouvons donc scandaleux le déclassement des lycées REP. Certes ils recrutent sur des territoires différents de ceux de l'école et du collège. Mais on ne nous fera pas croire qu'à filière identique, le recrutement sociologique est le même à Langevin Wallon de Champigny et à Foch de Versailles...

Le département du Val de Marne est un département bien doté ?

Il y a matière à s'interroger sur la dotation du 94. Au plan national, la taille moyenne d'une classe dans une école est de

Et dans votre école, dans votre collège, c'est combien, par classe et/ou en moyenne ???

Rappelez-vous en quand en délégation les chefs vous diront, la bouche en cœur, que « le département du Val de Marne est bien doté » !!!! Et on ne parle pas ici des postes non pourvus : RASED, PDMQDC, etc...

On le voit, la demande d'une dotation budgétaire « exceptionnelle » pour le rattrapage mais « normale » au vu des besoins est légitime. Pour cela, il faut certes se mobiliser école par école, établissement par établissement mais aussi tous ensemble pour le 94...

Et l'école publique en général !

SUD EDUCATION 94 soutient le mouvement des lycées « Touche pas à ma ZEP ».



SUD EDUCATION Champigny revendique pour la taille des classes : 20 élèves maximum par classe (pour aller vers 16) en REP et 24 élèves maximum par classe (pour aller vers 20) en zone banale. La politique éducation prioritaire doit être nationale, compte tenu des inégalités territoriales, avec une enveloppe budgétaire nationale tenant compte de ces inégalités. Les seuils maximum de classes doivent être définies nationalement. Pour celles et ceux qui pensent que c'est impossible budgétairement, rappelons qu'il y a 130 à 140 milliards d'aides publiques aux entreprises, dont les fameux CICE (crédit impôt compétitivité et de l'emploi) et le pacte de responsabilité ... 41 milliards à eux deux...

* Nous reprenons dans cet article la terminologie utilisée par la DEPP et les études effectuées. Nous pensons qu'il faudrait revenir à un langage de classe sociale, plutôt que de parler de « catégories sociales défavorisées » ou de « classes moyennes ». Mais ceci devra faire l'objet d'un développement trop long pour ce texte.

Comment durer dans l'éducation ?

A l'occasion d'un pot de départ en retraite, on est stupéfait par le nombre de collègues qui envient ce départ et souffrent de devoir avoir à faire encore autant d'années... Stupéfaction, car il s'agit là de collègues souvent très engagé-e-s (ou qui l'ont été) et qui sont amer-e-s devant l'évolution du métier d'enseignant-e, en particulier de celui de prof des écoles.

La situation a changé, car auparavant, on n'enviait pas autant les collègues partant à la retraite, sans doute que le travail était moins oppressant. Le colloque organisé par Françoise LANTHEAUME, sociologue, sur le thème « les enseignants qui durent dans le métier »* tombe à point nommé. Nous nous appuyons sur cette recherche. Les intertitres et les passages en gras sont de notre responsabilité. Rappelons que Françoise Lantheaume a publié un livre sur la SOUFFRANCE AU TRAVAIL DES ENSEIGNANTS. Le public étudié est le suivant : 176 enseignant-es de plus de 50 ans toujours engagé-es dans leur métier, en bonne santé et avec une vision positive de leur activité, ce qui ne veut pas dire qu'ils n'ont pas eu de difficultés, mais qu'ils arrivent à les surmonter.

Premier constat: le métier est plus difficile à plus d'un titre.

Le turn-over des réformes, du fait de l'agenda politique, alors que les pratiques professionnelles ne peuvent pas varier aussi rapidement. Il y a eu des nouveaux programmes, mais aussi le travail par compétences, l'interdisciplinarité, l'accompagnement des élèves de façon individualisée, l'accueil des élèves en situation de handicap, etc. La difficulté n'est pas que le métier doive évoluer, mais la rotation rapide des injonctions, sans toujours les moyens pour les mettre en pratique. Les recherches montrent aussi une intensification du travail enseignant par une diversification des tâches, la pression pour des résultats, la nécessité de justifier ce qui est fait, que ce soit à la hiérarchie, aux parents, selon des logiques différentes. A cela s'ajoute le fait que le milieu enseignant est devenu plus hétérogène, constitué de vacataires, de personnes ayant eu des formations différentes, certain-es ont fait une première carrière dans le privé, ils-elles peuvent avoir des conceptions du métier assez différentes.

Second constat : ce n'est pas l'institution qui aide à durer.

Les enseignant-es qui durent le mieux sont ceux qui ont un regard critique -pas négatif- sur les injonctions et sur leurs pratiques, ils-elles ont un projet explicite d'éducation et font la part des choses dans la prescription. Cette pensée critique est associée à de l'autonomie dans le travail, une créativité. Ils-elles essaient de faire du « beau travail » pour que cela donne du sens à leur activité. Ils-elles ont à la fois des routines efficaces et la capacité de s'en détacher pour se lancer des défis.

Ces professionnel-les ont aussi développé des stratégies de préservation de soi pour alléger le coût du travail. Par exemple, ils-elles alternent des périodes de fort investissement, avec d'autres plus en retrait ou font varier l'objet de leurs engagements. Parfois, ils-elles travaillent à temps partiel ou trouvent dans la classe une alternance d'activités, pour ne pas être sollicité-es toujours au même niveau. Enfin, ces enseignant-es ont construit des sources de reconnaissance, souvent en dehors de l'école, ils-elles sont dans une association, un syndicat ou une troupe de théâtre, par exemple. À l'intérieur de l'institution, les sources de reconnaissance peuvent prendre la forme de petites mobilités, avoir une nouvelle responsabilité, prendre une direction, passer un concours, muter. Ces enseignant-es qui durent ont mobilisé des ressources essentiellement personnelles, l'institution joue un rôle très faible.

Le travail collectif est une réponse.

Du fait de l'organisation du travail, les équipes d'école ont beaucoup de réunions de coordination, mais les enseignant-es ont du mal à avoir des débats professionnels, pédagogiques. Pour ne pas se sentir seul-es face à la prescription, ils-elles ont plus recours à des collectifs choisis qu'à l'équipe d'école instituée. Des collègues de l'école ou d'autres, une association pédagogique, des pair-es avec qui on va discuter de façon parfois informelle de ce qu'on fait dans sa classe, des questions que l'on se pose. C'est pour cela qu'il faut laisser du temps aux enseignant-es pour qu'ils-elles trouvent ce soutien social, parfois psychologique, quand ils-elles sont

confronté-es à des dilemmes professionnels. Les enseignant-es qui durent citent aussi les syndicats comme ressources de formation... Dans le primaire, où la formation continue a presque disparu, des enseignant-es ont participé à des journées d'études, des colloques, en disant que cela leur a plus apporté que certaines animations pédagogiques.

Nos réflexions

Cette étude ringardise les tenants qui essaient de nous faire croire que l'institution est une aide et que le problème seraient les syndicats. Ce serait plutôt l'inverse. Cela confirme aussi ce que nous écrivons à longueur d'*Imparfait du Subjectif* : c'est dans le collectif que nous pouvons mieux vivre notre métier. Par ailleurs, cela nous conforte dans l'idée que les questions professionnelles doivent être aussi débattues dans les Réunions d'Informations Syndicales, les stages syndicaux. En ce sens, les propos de capitulation (C'est comme cela, on ne peut rien faire) ou d'incantation (La rentrée ne se fera pas ! Sans éléments précis sur le comment faire ?) ne résolvent rien. Bien au contraire, ils participent à la « souffrance au travail », qui est largement le fruit de l'organisation du travail, son management et les moyens très insuffisants pour répondre aux enjeux auxquels est confrontée une école publique, laïque et démocratique.

Au quotidien, il nous paraît utile de rappeler que si nous essayons de faire du mieux que nous pouvons vis-à-vis de nos élèves et de leur famille, nous ne sommes pas tout-puissants. Une partie des obstacles qu'ils/elles rencontrent sont d'ordre social (revenus, précarité, logement surpeuplé, etc ...) et d'accès à la culture. Se culpabiliser n'est pas utile, lutter dans un cadre interprofessionnel comme celui de notre union syndicale SOLIDAIRES est pertinent.

Pour autant, il est aussi nécessaire de choisir des pratiques pédagogiques qui ne sont pas trop chronophages. Avoir des routines efficaces comme le dit F. Lantheaume, avec un projet plus dynamique sur l'année, dans un domaine transversal ou une matière, est bien suffisant. Garder du temps pour avoir une vie sociale en dehors de l'école, de la famille et de la sainte tablette est une nécessité vitale. De ce point de vue, la participation, même très modeste, à la vie syndicale est un plus pour échanger entre pair-es sur ce métier qui nous passionne et cette société qu'il faut changer.

* On ne peut que féliciter le SNUIPP national de l'avoir interviewée dans FENÊTRES SUR COURS - N°426- 29 AOÛT 2016. Cela n'enlève rien à nos divergences sur les rythmes scolaires, ni au travail unitaire que nous pouvons faire sur d'autres thèmes.

LE CRI PRIMAL...





01-43-77-33-59

contact@sudeducation94.org

Le 23 juin 2016, une énième délégation de parents, enseignant-es, élu-es, était reçue à l'inspection académique de Créteil, pour protester contre les fermetures de classes dans le 94. A cette occasion, une inspectrice de l'éducation nationale a eu le culot d'affirmer que « Le Val de Marne est un département privilégié » ! Et que « les postes d'enseignant-es de l'académie avaient été répartis de façon à garantir l'équité territoriale »... Nous avons voulu voir où se trouvait le privilège, en regardant la moyenne des élèves par classes au niveau national. Nous avons trouvé les chiffres de 2015 dans le rapport du très institutionnel CNESCO (Conseil National d'évaluation du Système Scolaire), consultable sur le site : <http://www.cnesco.fr>

Pour les écoles classées REP, la moyenne nationale est de 22,7 élèves par classe
Pour les écoles de zone banale, la moyenne nationale est de 24,1 élèves par classe

Alors que les délégations représentaient des écoles où la moyenne était de plus de 24 élèves par classes en REP et de plus de 30 en zone banale ! Sans parler, bien sûr, des postes d'enseignant-es non pourvus (RASED, PDMQDC, etc...). Affirmer que le département est privilégié est, au mieux, une énorme maladresse, au pire, une escroquerie délibérée !

Nous ne pouvons pas continuer à accepter cet état de fait. L'intersyndicale du Val de Marne (Snudi-Fo, Snuipp, Cgt éducation, Sud éducation, FCPE, PEEP), avec le soutien des élu-es du département, demande depuis plusieurs mois une « dotation budgétaire exceptionnelle ». Pour Sud éducation 94, cette dotation serait plutôt normale, au vu des besoins légitimes. D'autant plus si l'on parle d'équité territoriale, chère au ministère. Nier cette évidence serait considérer que les enfants du 94, ainsi que leurs familles, valent moins que les enfants d'autres départements. Le service public ne remplit plus son rôle de garantir à chaque enfant de France l'égalité devant l'instruction.

Et dans votre école, c'est combien, par classe et/ou en moyenne ???

Sud éducation 94 propose aux écoles du département de nous communiquer les chiffres réels d'enfants dans les écoles, dans les classes. Nous serons alors en mesure de prouver, chiffres à l'appui, que notre département est sinistré en terme d'encadrement des classes. Et nous pourrions exiger la création des postes nécessaires pour, au moins, nous rapprocher de la moyenne nationale. Sachant que plusieurs villes du département cumulent des difficultés particulières (souvent d'ailleurs les villes les plus touchées par les fermetures, ce qui n'est pas un hasard !).

Vous pouvez nous répondre sur l'adresse mail du syndicat : contact@sudeducation94.org
ou par téléphone au 01-43-77-33-59.

Ensemble, exigeons les moyens nécessaires pour que l'école du Val de Marne ait les moyens de fonctionner. N'acceptons plus les discours trompeurs d'une institution qui nie l'évidence dans le seul but de faire des économies sur le dos des enfants et des familles.

